

# AMIANTE SOUS SECTION 4 – OPERATEUR DE CHANTIER

## FORMATION PREALABLE

### Finalité de la formation :

Permettre au stagiaire opérateur de chantier d'intervenir en sécurité lors de toute intervention susceptible de libérer des fibres d'amiante relevant de la sous-section 4 et d'assurer sa protection, celle des tiers et de l'environnement.

### Public :

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect du mode opératoire.

### Prérequis :

Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012.

ET

Comprendre, savoir lire et écrire le français.

### Objectifs :

- Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4.
- Mettre en œuvre pour toute intervention sous-section 4 des moyens de prévention définis par l'encadrement.
- Développer ses compétences en prévention.

### Contenu :

- Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante ;
- Les principes de ventilation et de captage des poussières à la source ;
- Les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- Application du mode opératoire.

### Méthodes pédagogiques :

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation.

### Modalités d'évaluation :

- **Une épreuve théorique de 20 minutes** est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou d'un questionnaire à réponses courtes
- **Une épreuve pratique de 60 minutes** incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le Stagiaire.

### Durée :

2 jours (14 heures) consécutifs.

### Nombre de stagiaires :

8 stagiaires maximum (10 tolérés de manière exceptionnelle)

### Validation :

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de compétence, validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.

### Validité :

3 ans pour l'attestation de compétence

#### FORMATION CERTIFIANTE ELIGIBLE AU CPF

Code répertoire spécifique : RS6417

Libellé : Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels opérateur de chantier – interventions sous-section 4

Nom du Certificateur : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Enregistrement de la certification : 18/10/2023